

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le mardi 23 mai 2023 à 9 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA23 08 0243**

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 23 mai 2023, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

---

**CA23 08 0244**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2023.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2023.

**ADOPTÉ.**

---

**CA23 08 0245**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239193007 visant à rejeter les soumissions reçues pour des travaux de réfection de chaussées par planage-revêtement, de trottoirs, de bordures et d'aménagement géométrique sur diverses rues, ainsi que pour des travaux de sécurisation du lien cyclable à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et du chemin de la Côte-de-Liesse, et autorisant le retour en appel d'offres public pour le même projet - Soumission 23-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Cojalac inc.	4 939 602,65 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	5 631 349,37 \$

ATTENDU que l'analyse des soumissions a démontré que le prix du plus bas soumissionnaire Cojalac inc. est de 31,30% plus élevé que le montant de l'évaluation de l'arrondissement et que, par ailleurs, l'analyse des données a dévoilé que plusieurs articles du bordereau ont subi des augmentations importantes par rapport aux montants de l'estimation de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1.- De rejeter les soumissions reçues pour des travaux de réfection de chaussées par planage-revêtement, de trottoirs, de bordures et d'aménagement géométrique sur diverses rues,

ainsi que pour des travaux de sécurisation du lien cyclable à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et du chemin de la Côte-de-Liesse, et autoriser le retour en appel d'offres public pour le même projet - Soumission 23-010.

- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appel d'offres public pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA23 08 0246**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230664003 visant à autoriser une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge en Alberta et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

ATTENDU que depuis 1967, Saint-Laurent est jumelé à la Ville de Lethbridge située en Alberta et qu'un voyage-échange est organisé chaque année pour les citoyennes et citoyens des deux municipalités;

ATTENDU que pour l'année 2023, le déroulement du voyage-échange se fera comme suit : la délégation de Saint-Laurent visitera Lethbridge du 26 au 31 juillet 2023 et celle de Lethbridge rendra visite à la délégation de Saint-Laurent du 30 août au 4 septembre 2023;

ATTENDU que la somme maximale octroyée ne devra pas dépasser 60 000 \$ et qu'elle devra couvrir les billets d'avion, les frais de restauration, d'hôtellerie ainsi que toutes dépenses afférentes liées à ce voyage-échange pour les six citoyennes ou citoyens, les deux élus et un accompagnateur;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA23 08 0247**

La période de questions du public débute à 9 h 35.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA23 08 0248**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 36.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023.

---